

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2023

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Amendement de la résolution 23-06-161 - Désignation de Julie Senécal comme représentante autorisée auprès des services électroniques du ministère Revenu du Québec
- 1.3 Dissolution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 1.4 Confirmation de Madame Julie Senécal au poste de trésorière adjointe
- 1.5 Renouvellement Convention de location - Rogers Communication
- 1.6 Correspondance
 - a) Semaine de la municipalité – 10 au 16 septembre

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Acquisition des lots 5 602 429 et 6 579 491 pour la construction de la nouvelle caserne
- 2.3 Correspondance
 - a) Remerciement – Ville de Farnham, Service de sécurité incendie
 - b) L'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM), célèbre 25 ans de service de la communauté

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation de tenue de levée de fonds – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead de Bedford et Région
- 4.3 Demande d'autorisation – Barrages routiers pour collecte de fonds et guignolée – CABBE
- 4.4 Amendement de la résolution 23-02-43 - Demande de gratuité – CABBE – Collecte de sang 2023
- 4.5 Amendement de la résolution 23-07-213 - Demande d'autorisation pour la vente et de service de boissons alcoolisées – Évènement Let's get Mel to Mexico

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- 4.6 Aide financière – Journée nationale des Aînés 2023
- 4.7 Autorisation de paiement - Refri-Ozone inc. – Système de réfrigération à l'aréna
- 4.8 Correspondance

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Autorisation de paiement – Budget révisé 2023 OHBM
- 5.3 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) RIGMRBM – Maintenant désignée sous le nom de Zone-Éco
 - b) Procès-Verbal 11 juillet 2023- RIGMRBM

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Demande de PPCMOI – Lot 6 559 367 (162-168, rue de l'Église) – Autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements
- 7.3 PIIA – 22, rue Rix – Remplacement de fenêtres
- 7.4 PIIA – 35, rue Dutch – Rénovations extérieures
- 7.5 PIIA – 69-73, rue Rivière – Remplacement de la toiture de tôle pour du bardeau d'asphalte
- 7.6 Demande de modification du règlement de zonage - 173, rue Principale
- 7.7 PAE – Projet au tournant de la Rivière
- 7.8 Appui aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire demande d'ajustements pour la MRC de Brome-Missisquoi
- 7.9 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois d'août
 - b) PV du CCU
 - c) Lettre – Nomination de nom de rue

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Nomination – Poste d'ouvrier de voirie – Service des travaux publics
- 8.3 Nomination – Poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire
- 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 747-23 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures sur la rue Cyr
- 8.5 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 8.6 Autorisation de paiement du décompte No.1 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance
- 8.7 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions
Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 5 septembre 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

23-09-268

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-09-269

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la période de questions.

23-09-270

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-09-271

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2023

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 août 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-09-272

Amendement de la résolution 23-06-161 - Désignation de Julie Senécal comme représentante autorisée auprès des services électroniques du ministère Revenu du Québec

Considérant la résolution 23-06-161 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 juin 2023, désignant Madame Julie Senécal comme représentante autorisée auprès des services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

Considérant que la résolution n'a pu être traitée car son contenu est considéré non conforme et incomplet par Revenu Québec;

Considérant qu'une nouvelle formulation a été proposée par Revenu Québec.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que les éléments suivants fassent parties intégrantes de la résolution 23-06-161 :

Que ce conseil autorise Madame Julie Senécal, trésorière adjointe, :

à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;

à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Que ce conseil autorise le maire, monsieur Claude Dubois à signer pour et au nom de la Ville, la procuration ainsi que toute documentation afférente à cette désignation.

ADOPTÉE

23-09-273

Dissolution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que le 4 octobre 2022 aux termes de la résolution 22-10-272, la Ville a procédé à la nomination des membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (le « Comité ») conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès »);

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (le « Règlement »);

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir de l'exclusion et être dispensée de l'obligation de former le Comité en raison du nombre de salariés à son emploi;

Considérant que le Règlement prévoit que les fonctions qui étaient confiées au Comité sont confiées au directeur général.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le conseil municipal procède à la dissolution du Comité, abroge la résolution 22- 10-272 adoptée le 4 octobre 2022, relative à la nomination des membres, et confie au directeur général les fonctions du Comité.

La conseillère Marie-Josée Lamothe exprime son refus et demande le vote.

La proposition est mise aux voix.

Votes en faveur : Daniel Audet, Pierre Le Blanc et Yves Gnocchini.

Votes contre : Marie-Pier Tougas, Marie-Josée Lamothe et Mona Beaulac.

Le maire, Claude Dubois, exerce son droit de vote en faveur de l'adoption de la résolution.

ADOPTÉE

23-09-274

Confirmation de Madame Julie Senécal au poste de trésorière adjointe

Considérant l'embauche de Madame Julie Senécal à titre de trésorière adjointe le 2 mai 2023 et la fin de sa période de probation établie à 3 mois;

Considérant que sa période de 3 mois de probation est terminée depuis le 2 août 2023;

Considérant que Madame Julie Senécal a su démontrer ses compétences et répondre aux attentes selon les critères et aux exigences du poste, et ce, à l'entière satisfaction de la Ville.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil confirme Madame Julie Senécal au poste de trésorière adjointe, tel que stipulé à son contrat d'embauche.

ADOPTÉE

23-09-275

Renouvellement Convention de location - Rogers Communication

Considérant que le bail entre la ville de Bedford et Rogers Communications pour la location d'un site de télécommunication sur le lot 5 601 746 du Cadastre du Québec a pris fin.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer le renouvellement de la Convention de bail pour ledit site de télécommunication, et ce, pour une période de cinq (5) ans, se terminant le 31 décembre 2027.

ADOPTÉE

23-09-276

Acquisition des lots 5 602 429 et 6 579 491 pour la construction de la nouvelle caserne

Considérant que la Ville de Bedford souhaite se porter acquéreur des lots 5 602 429 et 6 579 491 du cadastre du Québec, en vue de la construction de la nouvelle caserne;

Considérant que les municipalités membre de l'entente intermunicipale de fourniture de service de sécurité incendie de Bedford se sont entendus sur la localisation de la future caserne des incendies;

Considérant la résolution 23-01-15 autorisant la signature de l'offre d'achat des lots 5 602 429 et 6 521 114 situés sur la rue Cyr;

Considérant la résolution 23-05-129 autorisant la signature d'un acte notarié pour l'acquisition des lots 5 602 429 et 6 521 114 pour la construction de la nouvelle caserne;

Considérant l'opération cadastrale réalisé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre pour la délimitation du terrain et la création du nouveau lot 6 579 491;

Considérant que la Ville doit être propriétaire du terrain afin de se rendre éligible à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant la signature imminente de l'acte notarié et du déboursé pour l'acquisition desdits lots.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise monsieur Claude Dubois, maire et monsieur Richard Joyal, directeur général à signer l'acte notarié pour l'autorisation des lots 5 602 429 et 6 579 491 situé sur la rue Cyr à Bedford;

Que ce conseil autorise l'appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté le montant de 383 182,45 \$, plus les taxes applicables pour l'acquisition des lots;

Que les montants attribuables aux municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale de fournitures de services de sécurité incendie soit facturée en fonction de la proportion des contributions financières de ces municipalités selon le calcul de partage pour l'exercice financier 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-09-277

Autorisation de tenue de levée de fonds – Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead de Bedford et Région

Considérant la demande soumise à la Ville par la Fondation Lévesque-Craighead de Bedford et Région, afin de procéder à la tenue de sa Journée spaghetti comme levée de fonds;

Considérant que le projet consiste à offrir un dîner et un souper spaghetti le vendredi 27 octobre prochain;

Considérant que le tout sera servi sous forme de service à l'auto;

Considérant que la nomination d'un employé de la maintenance est souhaitée pour faciliter l'accès aux locaux;

Considérant que la demande implique également les éléments suivants :

Pour le jeudi 26 octobre :

- l'accès du Centre communautaire Georges-Perron pour la préparation et la cuisson des pâtes;
- l'accès à la cuisine et au frigidaire de la salle Arlène-Murray.

Pour le vendredi 27 octobre :

- L'accès aux entrées et au stationnement du Centre communautaire Georges- Perron pour le service à l'auto.

Pour le samedi 28 octobre :

- tôt le matin, avoir accès aux équipements de conciergerie.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la Fondation Lévesque Craighead Bedford et Région à tenir sa levée de fonds de type dîner et souper spaghetti, servi sous forme de service à l'auto, le vendredi 27 octobre prochain, au Centre communautaire Georges-Perron;

Que ce conseil accorde les demandes suivantes, et ce, sans frais :

Pour le jeudi 26 octobre :

- l'accès du Centre communautaire Georges-Perron pour la préparation et la cuisson des pâtes;
- l'accès à la cuisine et au frigidaire de la salle Arlène-Murray;

Pour le vendredi 27 octobre :

- L'accès aux entrées et au stationnement du Centre communautaire Georges-Perron pour le service à l'auto;

Pour le samedi 28 octobre :

- tôt le matin, avoir accès aux équipements de conciergerie.

ADOPTÉE

23-09-278

Demande d'autorisation – Barrages routiers pour collecte de fonds et guignolée – CABBE

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et région désire tenir deux barrages routiers et, pour ce faire, sollicite la permission auprès de la Ville pour les dates suivantes :

- 7 octobre 2023 de 8h30 à 16h au profit de Centraide Richelieu-Yamaska en partenariat avec la MDJ Le Boum et l'association Panda;
- 2 décembre 2023 de 8h30 à 16h00 dans le cadre de la guignolée.

Considérant que l'organisme désire installer des boîtes de collectes de denrées et d'argent à certains endroits de la ville ainsi que des affiches pour la Guignolée;

Considérant que le ramassage des denrées alimentaires se tiendra le 3 décembre 2023.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le CABBE à tenir les barrages routiers aux intersections des rues de l'Église et Cyr, et du Pont et Cyr, le 7 octobre et 2 décembre prochain et ce, pour fin de collecte de fonds.

Que ce conseil autorise le CABBE à installer des boîtes de denrées et d'argent ainsi que l'affichage à cet effet.

ADOPTÉE

23-09-279

Amendement de la résolution 23-02-43 - Demande de gratuité – CABBE – Collecte de sang 2023

Considérant que la résolution 23-02-43 autorisait le CABBE à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, pour la tenue d'une collecte de sang qui était prévue mardi le 24 octobre 2023;

Considérant que ladite collecte doit être devancée au mercredi 10 octobre.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le CABBE à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue de la collecte de sang qui est devancée au mercredi 10 octobre 2023, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

23-09-280

Amendement de la résolution 23-07-213 - Demande d'autorisation pour la vente et de service de boissons alcoolisées – Évènement Let's get Mel to Mexico

Considérant que la résolution 23-07-213 autorisait la vente et le service de boissons alcoolisées en vue de l'évènement *Let's get Mel to Mexico* prévu le 29 juillet 2023, sur le terrain de la Société d'Agriculture de Missisquoi;

Considérant que ledit évènement n'a pu être tenu puis est reporté au 23 septembre prochain.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le service et la vente de boissons alcoolisées lors de l'évènement *Let's get Mel to Mexico*, qui est reporté au samedi le 23 septembre 2023, sur le terrain de la Société d'Agriculture de Missisquoi.

ADOPTÉE

23-09-281

Aide financière – Journée nationale des Aînés 2023

Considérant que la Ville de Bedford a organisé en février 2023 la fête des aînés 2022 à ses frais pour les membres du Club FADOQ de Bedford et Région;

Considérant la lettre du 22 août 2023 avisant le Club FADOQ de Bedford et Région que la Ville de Bedford ne sera pas responsable de l'organisation de cette journée en 2023;

Considérant que la Ville de Bedford considère important de souligner cette journée;

Considérant la demande au Club FADOQ de Bedford et Région de solliciter la Ville ainsi que les municipalités du Pôle de Bedford pour une contribution financière pour la tenue de cet évènement;

Considérant la réception d'une demande d'aide financière du Club FADOQ de Bedford et Région en date du 28 août demandant une aide financière récurrente de deux (2) ans.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde une aide financière de 20 \$ par résidents de la Ville de Bedford participants à cette journée jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année, et ce pour les deux (2) prochaines années.

Que le Club FADOQ de Bedford et Région devra remettre à la Ville de Bedford la liste des participants avec leur adresse pour déterminer le montant de l'aide financière.

Que ce conseil accepte de publiciser l'évènement sur ses outils de communications ainsi que la vente de billets de l'évènement.

Que les montants attribuables à cette dépense pour l'année 2024 soit prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de 2024.

ADOPTÉE

23-09-282

Autorisation de paiement - Refri-Ozone inc. – Système de réfrigération à l'aréna

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à Refri-Ozone Inc. d'un montant de 13 072,33 \$ incluant les taxes applicables, et ce, pour les frais de travaux de réparation et d'entretien requis pour le départ du système de réfrigération à l'aréna.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-09-283

Autorisation de paiement – Budget révisé 2023 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 4 août 2023, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2023, la contribution de la Ville passant de 30 294 \$ à 30 350 \$.

Proposé par la conseillère Marie Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 4 août 2023 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 30 350 \$;

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 56 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-09-284

Demande de PPCMOI – Lot 6 559 367 (162-168, rue de l'Église) – Autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à procéder à l'autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements sur le lot 6 556 367;

Considérant que le règlement d'urbanisme 699-11, à l'annexe B concernant la grille de zonage de la zone RB-4 autorise un maximum de 4 logements;

Considérant la demande vise le 162-168, rue de l'Église, lequel bâtiment est déjà construit pour y aménager un immeuble de 6 logements;

Considérant que le CCU et le conseil municipal considère opportun de permettre cette augmentation d'offre en logements;

Considérant qu'aucune modification extérieure au bâtiment existant n'est nécessaire pour l'ajout de deux logements;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande;

Considérant que ce conseil a approuvé le premier projet en vertu de la résolution 23- 07- 220 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023;

23-09-284
(suite)

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er août 2023 à 18h30 à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron puis qu'aucun citoyen ne s'y ai opposé;

Considérant que ce conseil a approuvé le second projet en vertu de la résolution 23- 08- 250 adoptée lors de la séance tenue le 1er août 2023;

Considérant qu'à la suite de l'adoption du second projet, un avis public a été publié, invitant les personnes intéressées par le projet de résolution et ayant le droit, à signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation dudit projet de résolution;

Considérant qu'aucune demande de référendum n'a été déposée et qu'aucune signature n'a été recueillie lors de la tenue du registre permettant aux personnes habiles à voter de demander un référendum sur le sujet.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le conseil accorde la demande de PPCMOI visant à procéder à l'autorisation des classes d'usages résidentiels de 6 logements sur le lot 6 559 367.

ADOPTÉE

23-09-285

PIIA – 22, rue Rix – remplacement de fenêtres

Considérant la demande soumise afin de remplacer les fenêtres de la résidence pour des fenêtres à guillotine de couleur blanches avec carreaux.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement des fenêtres par des fenêtres à guillotine de couleur blanches, à la condition de conserver les carreaux, tel que les fenêtres existantes.

ADOPTÉE

23-09-286

PIIA – 35, rue Dutch – Rénovations extérieures

Considérant la demande soumise afin de rénover l'extérieur de la résidence, incluant le remplacement des fenêtres, des portes et du revêtement extérieur;

Considérant que la demande est basée sur les plans de "Signé Caroline Plan-Design", de Caroline Legault, TP, daté du 2023-08-16;

Considérant que la demande vise à installer du bardeau d'asphalte sur le toit, le remplacement des portes et fenêtres en noires, un revêtement de fibrociment couleur pierre des champs et l'installation d'une lucarne de toit.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la rénovation selon les considérants précités.

ADOPTÉE

23-09-287

PIIA – 69-73, rue Rivière – Remplacement de la toiture de tôle pour du bardeau d’asphalte

Considérant que la demande vise le remplacement de la toiture de tôle existante pour du bardeau d’asphalte;

Considérant que le secteur est majoritairement composé de toiture de tôle;

Considérant la toiture est déjà en tôle;

Considérant que d’accorder la demande ne favoriserait pas un ensemble visuel harmonieux avec le secteur présentant majoritairement de la tôle.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, le remplacement de la toiture de tôle par du bardeau.

ADOPTÉE

23-09-288

Demande de modification du règlement de zonage - 173, rue Principale

Considérant que la demande vise l’implantation d’un immeuble de 6 logements sur le lot à l’arrière du 173, rue Principale;

Considérant que la Ville envisage l’option de construire 2 immeubles de 3 logements;

Considérant qu’un immeuble de 6 logements ne serait pas acceptable pour le secteur demandé, et que l’immeuble proposé serait trop massif;

Considérant qu’il serait envisageable de permettre des immeubles de 3 logements à cet endroit.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil désire pendre plus de temps pour analyser la situation puisque la demande de modification de zonage est en lien avec l’acquisition d’une parcelle de terrain appartenant à la Ville et qu’aucune demande n’a été adressé à la Ville de Bedford à ce sujet.

ADOPTÉE

23-09-289

PAE - Projet au tournant de la rivière

Considérant que la demande vise un développement de 7 immeubles de 10 logements;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PAE 704-11;

Considérant que le demandeur a fourni un plan d'aménagement d'équipement communautaire incluant :

- Un gazebo ouvert d'une superficie de 16 ' x 20' avec tables de pique-nique;
- Une aire de jeux, notamment de jeux de pétanque;
- Un espace jardin incluant un minimum de 12 bacs surélevés;
- Un pavillon secondaire de style préau d'une dimension de 12' x 12';
- Des balançoires orientées vers la rivière;
- Une aire-causerie avec balançoires à l'avant du bloc identifié "F";
- Le tout selon le plan fourni par M. Joseph Bihler, en date du 26 juillet 2023.

Considérant que le projet sera réalisé en 3 phases identifiées par le demandeur;

Considérant que chacune des phases devra être terminée avant que la phase subséquente soit autorisée;

Considérant que la coupe d'arbres devra être faite uniquement afin de construire la phase autorisée;

Considérant que les équipements communautaires devront être construits dès la première phase, avant qu'une phase subséquente soit permise et que le dépôt de sécurité soit remboursé par la Ville.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise la demande, tel que recommandé par le CCU, en suivant les considérants précités comme condition à cette autorisation.

Que ce conseil demande un dépôt de sécurité de 30 000 \$ afin de s'assurer que les équipements communautaires soient réalisés avant le début de la phase 2 du projet

ADOPTÉE

23-09-290

**Appui aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire
demande d'ajustements pour la MRC de Brome-Missisquoi**

Considérant que le gouvernement du Québec a présenté le 6 juin 2022 la toute première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

Considérant que la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a lancé le 1^{er} mai 2023 les consultations concernant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

Considérant qu'un document proposant un projet préliminaire de nouvelles orientations a été préparé et soumis pour consultation, laquelle se clôturera le 31 août 2023;

Considérant que suite à la lecture et l'analyse du document, la MRC de Brome-Missisquoi exprime son soutien à la démarche de consultation et accueille avec faveur les ambitions des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

Considérant que l'un des objectifs liés à la publication des OGAT est de renforcer la collaboration avec les municipalités et de mieux prendre en compte les particularités territoriales;

Considérant que les MRC sont réparties en cinq groupes afin de tenir compte des particularités territoriales et d'ajuster certaines attentes gouvernementales;

Considérant que la MRC de Brome-Missisquoi est actuellement classée dans le groupe C (en périphérie de Montréal) avec notamment les MRC soumises à l'orientation 10;

Considérant que les critères de sélection de la MRC pour être incluse dans le groupe C, qui exigent que la MRC soit en partie située dans la zone d'influence métropolitaine (ZIM) forte ou contiguë à des MRC incluses en totalité ou en partie dans la RMR de Montréal, ne reflètent pas la réalité territoriale dominante de la MRC;

Considérant que la MRC souhaite clairement exprimer que sa présence dans le groupe C et les attentes qui y sont associées ne reflète pas les particularités territoriales de manière appropriée, en comparaison avec la plupart des autres MRC du groupe C, notamment en ce qui concerne les attentes aux sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3 concernant la gestion de l'urbanisation;

Considérant que l'intégration de la MRC de Brome-Missisquoi dans le groupe D, avec les attentes qui lui sont associées, correspondrait davantage à ses spécificités territoriales;

Considérant que les MRC limitrophes de La Haute-Yamaska et de Memphrémagog appartiennent au groupe D et partagent des caractéristiques et un contexte similaires, que ce soit en termes de localisation géographique ou du caractère touristique et de villégiature;

Considérant que le 8 juillet 2021 le gouvernement du Québec officialisait le transfert de la MRC de Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska vers la région administrative de l'Estrie notamment pour des raisons d'appartenance territoriale;

Considérant la présence dans Brome-Missisquoi de trois villes comptant plus de 10 000 habitants, dont Cowansville qui dépasse les 15 000 habitants, totalisant ainsi plus de 40 000 habitants, ce qui pourrait être considéré comme un critère pertinent pour son inclusion dans le groupe D;

23-09-290
(suite)

Considérant que la MRC présente une situation multipolaire avec la présence de six villes jouant un rôle socioéconomique crucial au sein du territoire en y offrant divers services, renforce également l'importance de l'application de la note 10 dans l'attente de la section 4.2.1 pour notre territoire;

Considérant le caractère touristique et de villégiature de la MRC de Brome-Missisquoi, qui se rapproche davantage de la MRC Memphrémagog que des MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal et de ses environs;

Considérant que la majorité des attentes du groupe D s'appliquent principalement aux pôles principaux, et que nous estimons que la situation multipolaire de la MRC répondrait aux attentes gouvernementales;

Considérant que l'attente concernant la répartition des besoins prévisibles en espace en fonction de l'organisation spatiale et des caractéristiques territoriales (attente section 4.2.1) est également une obligation pour le groupe D;

Considérant que l'obligation stricte de combler la croissance par les périmètres urbains (attente section 4.2.3) ne tient pas compte des particularités territoriales de la MRC relative à la présence de plusieurs regroupements significatifs;

Considérant que la MRC souhaite bénéficier d'une certaine souplesse, que procure le groupe D, quant à l'application des exigences de l'attente de la section 4.2.2, en prenant en considération les spécificités de son territoire, notamment les infrastructures, la disponibilité des ressources et les caractéristiques des systèmes naturels;

Considérant que la MRC adhère aux objectifs liés à la gestion de l'urbanisation, notamment en privilégiant le développement en priorité vers les périmètres urbains;

Considérant que la MRC a adopté un Plan régional des milieux naturels ambitieux et mis en place un règlement de contrôle intérimaire visant à renforcer l'interdiction d'ouverture de rue et de projet d'ensemble dans les secteurs visés par des milieux forestiers d'intérêt de niveau 1;

Considérant l'énoncé de vision stratégique de la MRC : « La MRC de Brome-Missisquoi s'engage à offrir un Espace naturel habité dynamique et innovant. »;

En conséquence,

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

23-09-290
(suite 2)

De demander à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest:

- 1) Que la MRC de Brome-Missisquoi soit transférée du groupe C au groupe D, étant donné que sa situation multipolaire et ses caractéristiques territoriales s'apparentent davantage aux MRC du groupe D. Cette reclassification permettrait une meilleure adéquation des attentes gouvernementales avec les réalités régionales et locales;
- 2) D'accorder une attention particulière aux particularités territoriales de la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre des consultations en cours jusqu'au 31 août 2023, afin d'assurer une prise en compte adéquate de ses spécificités dans les orientations finales de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;
- 3) Qu'après la période de consultation, la MRC de Brome-Missisquoi souhaite être contactée afin de collaborer activement sur ce dossier.

De demander l'appui des municipalités locales de la MRC.

De transmettre la résolution à madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie.

ADOPTÉE

23-09-291

Nomination – Poste d'ouvrier de voirie – Service des travaux publics

Considérant qu'un poste d'ouvrier de voirie est vacant suite à la nomination de monsieur Michel Fortier au poste de journalier au service de la maintenance;

Considérant le besoin d'embaucher une personne à titre d'ouvrier de voirie à temps plein;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que monsieur Ian Rainville a déposé sa candidature et que celui-ci s'engage à remplir les exigences pour occuper le poste soit d'obtenir la classe 3 de son permis de conduire dans un délai de 3 mois.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil nomme monsieur Ian Rainville au poste d'ouvrier de voirie de la Ville de Bedford à compter du 6 septembre 2023, et ce, selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

23-09-292

Nomination – Poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire

Considérant qu'un poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire est vacant suite à la nomination de monsieur Jocelyn Audette au poste de journalier au service de la maintenance;

Considérant le besoin d'embaucher une personne au poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que monsieur Kevin Sirois a déposé sa candidature et que celui-ci remplit les exigences pour occuper le poste.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil nomme monsieur Kevin Sirois au poste de 30 heures à l'aréna et au centre communautaire de la Ville de Bedford à compter du 11 septembre 2023, et ce selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

23-09-293

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 747-23 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures sur la rue Cyr

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 747-23 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures sur la rue Cyr, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « 747-23 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour le prolongement des infrastructures sur la rue Cyr ».

ADOPTÉE

23-09-294

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Considérant que l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

et résolu que la municipalité de Bedford demande aux gouvernements du Québec et du Canada.

23-09-294
(suite)

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

23-09-295

Autorisation de paiement du décompte No.1 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues Des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023 et la recommandation de paiement faites par Avizo pour un montant de 296 955,65 \$ incluant les taxes.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.1 au montant de 258 278,47 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-09-296

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé le conseiller Danielle Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 282 919,35 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1er septembre 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- À la rencontre d'information pour la réfection des rues des Pins et de la plaisance, j'ai fait une demande d'ajout de stationnement, est-ce que je vais avoir un suivi?
- L'an passé, j'ai fait une demande de passage piéton sur la rue Dutch en face de chez moi, est-ce qu'il va en avoir un car il n'y a pas de pancarte et de ligne tracé?
- Le point 1.3 concernant la dissolution du comité sur l'accès à l'information, est-ce qu'il y aura des répercussions sur les citoyens?
- Avez-vous reçu le rapport sur la capacité restante de l'eau, est-ce que l'on pourra le consulter?
- On ne peut savoir la qualité de l'eau et s'il en aura assez?
- Est-ce que je suis en avis d'ébullition?
- Le point 7.7 concernant le projet Au tournant de la rivière, est-ce près du pont et de la rue Victoria?
- Est-ce qu'il y aura un suivi concernant le comité d'accueil des nouveaux arrivant?

23-09-297

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la séance soit levée à 19h42

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier